

**MÉMOIRE DÉPOSÉ  
À LA COMMISSION DES RELATIONS AVEC LES CITOYENS**

**Projet de loi n° 74,  
Loi visant principalement à améliorer l'encadrement relatif aux étudiants étrangers**

**L'ASSOCIATION DES COLLÈGES PRIVÉS NON SUBVENTIONNÉS**

**- ACPNS -**

**NOVEMBRE 2024**

## Synthèse du Mémoire Déposé à la Commission des Relations avec les Citoyens

Ce mémoire, soumis par l'**Association des Collèges Privés Non Subventionnés (ACPNS)** en réponse au projet de loi n° 74, visant à évaluer l'impact de la législation sur l'encadrement des étudiants étrangers au Québec. Les Collèges privés non subventionnés (CPNS), qui jouent un rôle essentiel dans le paysage éducatif, se distinguent par leur autonomie et leur capacité à offrir une formation adaptée aux besoins du marché.

### Caractéristiques et Rôle des CPNS

Les CPNS, bien qu'autonomes et non subventionnés, proposent une diversité de programmes et favorisent l'innovation pédagogique. Ils se caractérisent par des effectifs réduits permettant un encadrement personnalisé et par des partenariats avec l'industrie qui enrichissent l'expérience des étudiants. Leur contribution à l'enrichissement de l'offre éducative et au développement économique du Québec est significative, en particulier dans des secteurs en forte demande.

### Préoccupations Relatives au Projet de Loi n° 74

Le mémoire met en lumière plusieurs préoccupations concernant les nouvelles réglementations sur les étudiants étrangers. Parmi celles-ci figurent :

- **Critères flous** : L'absence de lignes directrices claires pourrait mener à une application arbitraire des règles, favorisant les établissements publics ou subventionnés au détriment des CPNS.
- **Impact sur la diversité académique** : La limitation du nombre d'étudiants étrangers pourrait réduire les options éducatives disponibles, nuisant ainsi à l'attractivité des programmes offerts.
- **Bureaucratie accrue** : L'introduction de nouveaux critères d'admission pourrait compliquer le processus, augmentant les coûts et rendant l'accès plus difficile pour les étudiants.

### Recommandations

Le mémoire appelle à une approche équilibrée, incluant :

- **Établissement de critères clairs et objectifs** pour l'accueil des étudiants étrangers, tenant compte des réalités du marché et des défis récents.
- **Préservation de l'autonomie institutionnelle** des CPNS afin de garantir leur flexibilité et leur réactivité face aux besoins évolutifs du marché.
- **Consultation élargie avec toutes les parties prenantes**, y compris les étudiants et les employeurs, pour adapter les réglementations aux réalités du terrain.

En conclusion, le mémoire de l'ACPNS souligne l'importance d'un dialogue constructif entre le gouvernement et les institutions d'enseignement, afin de créer un cadre législatif qui protège les intérêts des CPNS tout en favorisant un accueil équitable et respectueux des étudiants étrangers.

<b>Synthèse du Mémoire Déposé à la Commission des Relations avec les Citoyens</b>	<b>2</b>
<b>Association des Collèges privés non subventionnés (CPNS) au Québec</b>	<b>4</b>
L'Association des collèges privés non subventionnés (ACPNS)	4
Liste des membres	5
<b>Portrait des Collèges privés non subventionnés (CPNS) au Québec</b>	<b>6</b>
1. Caractéristiques des CPNS	6
2. Avantages des CPNS	6
3. Défis rencontrés par les CPNS	6
4. Rôle dans l'éducation au Québec	7
<b>Projet de loi n° 74 : Vers un encadrement amélioré des étudiants étrangers au Québec</b>	<b>8</b>
Un Équilibre à trouver	8
1. Reconnaissance de l'apport des étudiants étrangers	8
2. Complexité administrative et risques de bureaucratie	8
3. Critères flous et inégalités d'accès	9
4. Impact sur la diversité de l'offre académique	9
5. Réponse aux besoins du marché	10
6. Engagement à la transparence	10
7. Valeurs et intégration	11
8. Préservation de l'autonomie institutionnelle	11
9. Perception internationale et attractivité	11
10. Consultation insuffisante	11
Conclusion	11
<b>Liste des recommandations</b>	<b>12</b>

## L'Association des collèges privés non subventionnés (ACPNS)

L'Association des Collèges Privés Non Subventionnés (ACPNS) est un acteur clé dans le secteur de l'éducation au Québec, représentant une partie importante des établissements d'enseignement collégial et en formation professionnelle. Voici un aperçu de ses missions, de sa structure et de son rôle dans le paysage éducatif.

### Structure et Membres

L'ACPNS regroupe actuellement 31 membres sur un total potentiel de 47 établissements de niveau collégial (AEC) et 8 membres de niveau formation professionnelle (DEP). Ces membres se concentrent principalement sur la formation technique et professionnelle, proposant des Attestations d'études collégiales (AEC) ainsi que quelques Diplômes d'études professionnelles (DEP). Certaines institutions non-membres possèdent un permis, mais choisissent de ne pas adhérer principalement en raison d'un faible effectif étudiant.

### Historique

Fondée en 1964 sous le nom de « Conseil des écoles professionnelles privées », l'association a évolué au fil des ans, adoptant le titre de « Conseil des collèges non subventionnés » en 1991, avant de prendre sa dénomination actuelle en 2017. Cette évolution témoigne de son adaptation aux changements dans le secteur de l'éducation et aux besoins de ses membres.

### Leadership

Le comité exécutif de l'ACPNS, composé de membres nommés par l'assemblée générale, joue un rôle essentiel dans sa gouvernance. Présidée par Ginette Gervais, cette équipe inclut également le vice-président Guy Côté et le secrétaire trésorier Sylvain Lalande. Ce comité est chargé de représenter l'association auprès des instances gouvernementales et des organismes de réglementation.

### Mission et Objectifs

L'ACPNS a pour mission de :

- Représenter ses membres auprès des gouvernements et organismes concernés par l'enseignement privé non subventionné.
- Promouvoir l'accessibilité au réseau des collèges de carrières.
- Faciliter le partage de ressources, le développement d'outils, et l'amélioration de la qualité de la formation.
- Optimiser les services offerts aux étudiants.

L'ACPNS est un pilier essentiel pour les collèges privés non subventionnés au Québec. En soutenant ses membres, en défendant leurs intérêts et en collaborant avec d'autres organismes, l'association contribue à l'amélioration continue de l'éducation technique et professionnelle. Sa capacité à naviguer dans un environnement réglementaire complexe et à promouvoir l'accessibilité et la qualité de la formation en fait un acteur indispensable dans le paysage éducatif québécois.

Liste des membres 2024

<b>MEMBRES ACPNS   COLLÉGIAL</b>		<b>MEMBRES ACPNS   FORMATION PROFESSIONNELLE</b>	
1	Académie de l'Entrepreneurship	1	Collège Canada Inc.
2	Campus d'effets visuels Inc.	2	Collège CDI Administration. Technologie. Santé
3	Cargair Ltée	3	Collège Greystone
4	Collège Cestar / Syn Studio	4	Collège Herzing
5	Collège April-Fortier Inc.	5	Collège Milestone
6	Collège Avalon	6	École supérieure international de Montréal
7	Collège Canada Inc.	7	Aviron Québec Collège Technique
8	Collège CDI Administration. Technologie. Santé	8	Collège de technologie Véritas
9	CEI / Collège d'enseignement en immobilier Inc.		
10	Collège des Technologies de l'Information de Montréal		
11	Collège de technologie Ascent Inc.		
12	Collège de gestion. Technologie et santé Matrix Inc.		
13	Collège Greystone		
14	Collège Herzing		
15	Collège Kensley Inc.		
16	Collège Milestone		
17	Collège Select Aviation		
18	Collège St-Michel, Pavillon Sauvé		
19	Collège Unica		
20	École de management INSA		
21	École nationale de l'humour		
22	École nationale de théâtre du Canada		
23	École supérieure international de Montréal		
24	Hélicraft		
25	Institut d'enregistrement du Canada		
26	Institut Trebas Québec Inc.		
27	Isart Digital Montréal Inc.		
28	Lachute Aviation		
29	MultiHexa		
30	Passport Hélico		
31	Rubika Montréal		

## Portrait des Collèges privés non subventionnés (CPNS) au Québec

Les Collèges Privés Non Subventionnés (CPNS) occupent une place essentielle dans le paysage éducatif du Québec. Ils se distinguent par leur autonomie, leur flexibilité et leur capacité à offrir des programmes diversifiés adaptés aux besoins du marché. Voici un aperçu des caractéristiques, des avantages et des défis auxquels ces établissements font face.

### 1. Caractéristiques des CPNS

- **Autonomie institutionnelle** : Les CPNS sont des établissements d'enseignement qui ne reçoivent pas de financement public direct. Ils gèrent leur budget, leurs ressources humaines et leurs programmes de manière indépendante, ce qui leur permet de prendre des décisions rapides et adaptées aux besoins de leurs étudiants et du marché.
- **Diversité des programmes** : Ces institutions offrent une vaste gamme de programmes, allant des formations professionnelles (DEP) aux diplômes techniques collégiales (AEC). Leur offre éducative couvre des secteurs variés, tels que les technologies de l'information, la santé, l'aéronautique, l'administration, le design et les arts, etc.
- **Adaptabilité et innovation** : Les CPNS sont souvent à l'avant-garde de l'innovation pédagogique. Ils adaptent leurs curriculums en fonction des tendances émergentes et des besoins du marché, intégrant des nouvelles technologies et des approches pédagogiques modernes.

### 2. Avantages des CPNS

- **Flexibilité** : Leur indépendance leur permet d'ajuster rapidement leurs programmes et leurs méthodes d'enseignement. Cette agilité est un atout majeur dans un monde du travail en constante évolution.
- **Encadrement personnalisé** : Les classes dans les CPNS sont généralement de taille plus réduite, favorisant un encadrement personnalisé et une attention accrue envers chaque étudiant.
- **Partenariats avec l'industrie** : Beaucoup de CPNS établissent des partenariats avec des entreprises et des organisations professionnelles, ce qui leur permet d'offrir des stages pertinents et d'assurer une meilleure intégration des diplômés dans le marché du travail.
- **Accès à des ressources variées** : Bien que non subventionnés, ces établissements peuvent proposer des infrastructures modernes et des équipements de pointe grâce à leurs revenus autonomes, souvent issus des frais de scolarité et des partenariats.

### 3. Défis rencontrés par les CPNS

- **Concurrence accrue** : Les CPNS font face à une forte concurrence non seulement des établissements publics, mais aussi d'autres institutions privées subventionnées. La nécessité de se démarquer par la qualité de l'enseignement et la pertinence des programmes est donc cruciale.
- **Accès aux financements** : Étant privés, ces établissements ne bénéficient d'aucune subvention comme les collèges publics, et les collèges privés subventionnés, ce qui peut limiter leur capacité d'investissement et de développement. Ils doivent compter sur les frais de scolarité pour financer leurs opérations.
- **Réglementation** : Les CPNS sont soumis à une réglementation stricte, ce qui peut parfois entraver leur flexibilité. Les changements législatifs ou les nouvelles exigences gouvernementales peuvent avoir des impacts significatifs sur leur fonctionnement.
- **Perception du public et des autorités gouvernementales** : Malgré leurs avantages, les CPNS doivent souvent lutter contre des stéréotypes ou des préjugés concernant la qualité de l'enseignement par rapport aux établissements subventionnés. Une communication claire sur leurs réussites et leur valeur ajoutée est essentielle.

#### 4. Rôle dans l'éducation au Québec

Les Collèges privés non subventionnés (CPNS) jouent un rôle crucial dans l'enrichissement de l'offre éducative au Québec. En diversifiant les options disponibles pour les étudiants, ils répondent aux besoins variés du marché du travail et contribuent à former des diplômés compétents dans des secteurs en demande, renforçant ainsi l'économie locale et régionale.

Au-delà de cet aspect économique, les CPNS se distinguent aussi par leur engagement envers les étudiants en difficulté. En proposant des méthodes d'apprentissage adaptées, des classes à effectifs réduits et un encadrement personnalisé, ces collèges offrent un environnement souvent mieux adapté à leurs besoins. Cela permet à de nombreux jeunes adultes de surmonter des obstacles et de s'épanouir académiquement.

En somme, les CPNS sont des acteurs dynamiques et essentiels du système éducatif québécois. Leur capacité d'innovation, leur engagement envers l'excellence académique et leur adaptabilité font d'eux des partenaires précieux pour le développement des compétences et la préparation des futurs professionnels, tout en favorisant l'inclusion et l'équité éducative.

## Projet de loi n° 74 : Vers un encadrement amélioré des étudiants étrangers au Québec

Le projet de loi n° 74, destiné à réguler l'encadrement des étudiants étrangers au Québec, soulève d'importantes préoccupations, particulièrement pour les établissements d'enseignement privés membres de l'Association des collèges privés non subventionnés (ACPNS). Bien que l'intention d'améliorer le contrôle de l'arrivée des étudiants internationaux soit louable, il est crucial de considérer les implications de cette législation.

Les Collèges privés non subventionnés (CPNS) offrent une alternative précieuse aux étudiants, en leur permettant d'accéder à des formations adaptées à leurs besoins et aux exigences du marché du travail. Leur rôle ne se limite pas à répondre à la demande d'une main-d'œuvre qualifiée dans des secteurs en demande, mais s'étend également à la préparation d'étudiants pour réussir dans un environnement professionnel compétitif. En diversifiant les options d'apprentissage, les CPNS jouent un rôle essentiel dans le développement d'une main-d'œuvre de qualité, soutenant ainsi les employeurs qui cherchent des candidats bien formés.

L'adoption du projet de loi n° 74, avec les pouvoirs étendus accordés au ministre, pourrait compromettre cette dynamique en mettant en péril la viabilité de ces institutions. Cela pourrait nuire non seulement à l'offre éducative, mais également à l'économie locale qui dépend de cette main-d'œuvre qualifiée. Il est donc impératif d'évaluer attentivement l'impact de cette législation sur l'écosystème éducatif, afin de garantir que les étudiants continuent de bénéficier des opportunités d'apprentissage offertes par les CPNS.

### Un Équilibre à trouver

L'accueil d'étudiants étrangers doit être perçu comme une opportunité plutôt qu'une menace. Depuis plus de 30 ans, les collèges privés non subventionnés (CPNS) jouent un rôle clé dans la formation de ces étudiants, enrichissant notre tissu éducatif et économique. Toutefois, les nouveaux pouvoirs du ministre risquent de compromettre la survie de ces établissements. L'absence de critères clairs pour l'admission des étudiants pourrait mener à des interventions arbitraires, fragilisant davantage les CPNS, qui n'ont pas accès aux mêmes financements que leurs homologues publics.

### 1. Reconnaissance de l'apport des étudiants étrangers

L'arrivée d'étudiants étrangers est une véritable richesse pour notre système éducatif. En diversifiant les profils des étudiants, nous renforçons notre réputation à l'international tout en répondant aux besoins du marché de l'emploi. Les CPNS dépendent des revenus générés par ces étudiants pour offrir des programmes de qualité. Une réduction de leur nombre pourrait entraîner des pertes économiques significatives et nuire à la vitalité des institutions. Ces étudiants se classent généralement en deux profils : ceux qui utilisent leurs études comme tremplin pour s'installer au Québec et intégrer rapidement le marché du travail, et ceux qui viennent se former au Québec faute d'options adéquates chez eux. Une approche différenciée pour ces deux catégories pourrait être bénéfique.

### 2. Complexité administrative et risques de bureaucratie

Une autre crainte liée au projet de loi est l'ajout d'une bureaucratie supplémentaire, rendant le processus d'admission et de suivi des étudiants étrangers plus complexe et moins accessible. Cela pourrait entraîner une charge administrative accrue pour les établissements, augmentant les coûts pour les étudiants et réduisant leur compétitivité. Une telle complexité pourrait également créer des inégalités d'accès.

### **3. Critères flous et inégalités d'accès**

Le projet de loi n° 74 s'appuie sur des critères vagues pour déterminer le nombre d'étudiants étrangers autorisés par institution, ce qui pourrait mener à une application arbitraire des réglementations. L'exigence d'accueillir un nombre minimal d'étudiants québécois, sans pourcentage défini, compliquerait davantage la situation des collèges privés non subventionnés (CPNS). De plus, la limitation du nombre d'étudiants étrangers dans certains établissements risque de créer des inégalités, favorisant les établissements publics et privés subventionnés au détriment des CPNS et compromettant leur capacité à attirer des étudiants.

L'utilisation de critères atténuants, tels que le nombre d'étudiants locaux ou les statistiques d'inscription des dernières années, est d'une pertinence discutable. Ces critères ne tiennent pas compte des facteurs externes ayant influencé l'inscription des étudiants étrangers, notamment la pandémie mondiale, qui a provoqué des fluctuations drastiques. De plus, la perte du permis de travail post-diplôme et l'exigence de maîtriser le français pour la diplomation ont dissuadé de nombreux candidats, créant une situation inéquitable pour les CPNS.

Pour remédier à cette situation, il est crucial d'établir des critères clairs et objectifs qui prennent en compte l'expérience des établissements dans le recrutement international et l'adéquation de leurs programmes aux besoins du marché. Les CPNS doivent avoir la possibilité de démontrer leur expertise sans craindre des interventions gouvernementales soudaines qui pourraient restreindre leur potentiel. Une approche transparente et équitable garantira un accès juste pour tous les étudiants et préservera la viabilité économique des institutions, tout en répondant aux défis posés par des événements fortuits.

### **4. Impact sur la diversité de l'offre académique**

Le projet de loi n° 74, visant à réguler l'encadrement des étudiants étrangers au Québec, suscite de vives inquiétudes quant à l'impact sur la diversité de l'offre académique. En limitant le nombre d'étudiants internationaux, certains établissements pourraient être contraints d'abandonner des programmes spécialisés, restreignant ainsi les options éducatives disponibles pour les étudiants locaux et internationaux. Or, le Québec a besoin d'une large gamme d'options pour répondre aux aspirations variées de sa population étudiante.

Les Collèges privés non subventionnés (CPNS) jouent un rôle essentiel dans la formation d'une main-d'œuvre qualifiée dans plusieurs secteurs en forte demande. Par exemple, les écoles de pilotage dépendent largement des étudiants étrangers pour former de nouveaux pilotes, une nécessité face à une pénurie de 1 600 nouveaux pilotes par an. La contribution économique de ces écoles est significative, grâce à l'apport d'étudiants internationaux, soutenant ainsi l'économie régionale et l'industrie aéronautique.

De même, dans le secteur de la santé, les CPNS forment chaque année de nombreux diplômés qui deviennent infirmiers auxiliaires, préposés aux bénéficiaires, éducateurs à l'enfance et éducateurs spécialisés. Par exemple, avec un besoin estimé de 18 000 éducateurs en garderie, la présence d'étudiants étrangers dans ces programmes est essentielle pour garantir la continuité des services offerts, particulièrement dans un contexte de pénurie de main-d'œuvre.

Enfin, les techniciens en technologies de l'information issus des CPNS répondent également à une demande croissante, les entreprises recherchant des professionnels capables de naviguer dans un paysage technologique en constante évolution. Il est estimé que le Québec aura besoin de 50 000 techniciens en TI d'ici quelques années. Les programmes axés sur des compétences pratiques en programmation, en réseautage et en cybersécurité permettent de former des diplômés prêts à s'adapter aux besoins changeants du marché.

Ainsi, toute restriction sur l'encadrement des étudiants étrangers pourrait gravement compromettre non seulement la diversité de l'offre académique, mais aussi la capacité du Québec à répondre aux besoins vitaux de sa main-d'œuvre dans des secteurs

stratégiques. De plus, la pérennité de ces programmes est non seulement cruciale pour le développement économique et social de la province, mais également bénéfique et essentielle pour la survie des établissements privés non subventionnés, qui dépendent largement de l'apport d'étudiants internationaux pour maintenir leur viabilité.

## 5. Réponse aux besoins du marché

Les CPNS se distinguent par leur capacité à répondre aux besoins du marché grâce à leur flexibilité, leur innovation et leur adaptation rapide aux tendances émergentes. Ils exercent une influence significative dans plusieurs secteurs essentiels, notamment :

- **Technologies de l'information et de la communication (TIC)** : Offrant des programmes en développement web, cybersécurité et intelligence artificielle, les CPNS intègrent les dernières technologies, formant ainsi des professionnels compétents.
- **Santé et services sociaux** : En collaboration avec des établissements de santé, les CPNS offrent des formations adaptées aux besoins spécifiques du marché, notamment dans le domaine des soins de santé et au sein des garderies, dans des rôles tels qu'infirmiers auxiliaires, préposés aux bénéficiaires et éducateurs en garderie, contribuant ainsi à la qualité des services offerts dans ces secteurs essentiels.
- **Aéronautique et transport** : Grâce à des partenariats avec des compagnies aériennes, les CPNS forment des pilotes et des techniciens, répondant ainsi à la demande croissante de l'industrie aérienne.
- **Gestion et administration** : Les formations en gestion d'entreprise, tant à l'échelle locale qu'internationale, jouent un rôle crucial dans la préparation des étudiants à des carrières variées en offrant des compétences pratiques et des études de cas réels.
- **Arts et design** : Les CPNS offrent également des programmes en design graphique, web, animation et multimédia, favorisant l'innovation et la créativité.
- **Formation professionnelle** : Les CPNS dispensent des programmes dans des secteurs essentiels tels que l'électricité, le soutien informatique, la mécanique automobile, la formation de conducteurs de camions, la formation pour les pompiers, etc. Ces programmes répondent à une demande croissante de professionnels qualifiés dans ces domaines.

En somme, les CPNS doivent maintenir leur agilité pour s'adapter rapidement aux besoins changeants du marché. Leur capacité à collaborer avec les industries pour offrir des formations pertinentes et à innover est cruciale pour garantir la diversité des offres académiques et répondre aux aspirations variées des étudiants.

## 6. Engagement à la transparence

Les membres de l'Association se déclarent prêts à se conformer à des exigences de documentation raisonnables concernant l'admission et l'inscription des étudiants étrangers. L'obligation pour ces étudiants de suivre leur formation dans l'établissement pour lequel leur consentement a été accordé représente un progrès significatif vers une régulation efficace, tout en permettant des exceptions pour ceux qui peuvent justifier clairement et de manière convaincante toute demande de transfert.

Cependant, il est crucial que le projet de loi précise les délais d'application de ces nouvelles dispositions. Cela permettra aux établissements de s'adapter aux exigences sans perturber leur fonctionnement quotidien, garantissant ainsi une transition fluide et efficace vers le nouveau cadre législatif. Une telle clarté favorisera également la coopération entre les institutions et le gouvernement, tout en assurant un service de qualité aux étudiants.

## 7. Valeurs et intégration

L'intégration des étudiants étrangers ne doit pas se limiter à la langue. Les valeurs fondamentales du Québec, telles que la séparation de l'État et de la religion, la neutralité religieuse et l'égalité des citoyens, doivent être intégrées dans le processus de sélection. Cela favorisera une meilleure cohésion sociale et une intégration réussie. Historiquement, le Québec a su intégrer de nombreux groupes, et la sélection devrait tenir compte de l'adhésion à ces valeurs.

## 8. Préservation de l'autonomie institutionnelle

Les établissements privés, souvent plus flexibles et innovants, doivent conserver leur autonomie pour adapter leurs programmes aux besoins du marché. Une surcharge administrative pourrait nuire à leur capacité de répondre rapidement aux exigences des étudiants et des employeurs, et affecter leur attractivité pour les étudiants internationaux.

## 9. Perception internationale et attractivité

Des réglementations plus strictes pourraient nuire à la réputation du Québec comme destination d'études, entraînant une diminution des inscriptions. Si le projet de loi est perçu comme trop restrictif, les étudiants pourraient se tourner vers d'autres provinces ou pays offrant des conditions plus favorables, impactant ainsi les revenus liés aux frais de scolarité et l'économie locale.

## 10. Consultation insuffisante

Il est crucial de souligner l'importance d'une consultation adéquate avec toutes les parties prenantes, y compris les étudiants, les institutions éducatives, les employeurs et les représentants des secteurs concernés. Une telle démarche favoriserait un dialogue ouvert et constructif, permettant de mieux comprendre les réalités du terrain et d'adapter la législation en conséquence. En intégrant les perspectives des différents acteurs du réseau éducatif, on pourrait s'assurer que les besoins des étudiants et du marché du travail soient pris en compte de manière équilibrée. Cela garantirait non seulement la protection de la diversité de l'offre académique, mais aussi la pérennité des programmes essentiels à la formation d'une main-d'œuvre qualifiée.

En fin de compte, une collaboration étroite entre le gouvernement et les parties prenantes est indispensable pour élaborer des politiques qui soutiennent l'éducation au Québec tout en répondant aux défis économiques et sociaux actuels. Cette approche holistique est essentielle pour construire un avenir solide et inclusif pour l'ensemble du réseau éducatif et pour la société québécoise dans son ensemble.

## Conclusion

En somme, bien que le projet de loi n° 74 vise à encadrer l'accueil des étudiants étrangers, il est impératif que les préoccupations des établissements privés soient prises en compte. Les pouvoirs étendus accordés au ministre, sans critères clairs ni mécanismes de contrôle, posent un risque sérieux pour la viabilité des CPNS. Un dialogue constructif entre le gouvernement et les acteurs du milieu éducatif est essentiel pour créer un cadre législatif qui protège les intérêts de tous tout en favorisant un accueil équitable des étudiants étrangers. La clarté des critères de sélection et le respect de l'autonomie institutionnelle sont cruciaux pour assurer l'avenir éducatif du Québec et maintenir son rayonnement sur la scène internationale.

## Liste des recommandations

**1. Établir des critères clairs et objectifs** : Développer des critères transparents pour l'admission des étudiants étrangers en tenant compte des facteurs externes ayant influencé le réseau éducatif au cours des quatre dernières années, notamment :

- **Impact de la pandémie** : Reconnaître les fluctuations des inscriptions causées par la crise sanitaire, qui a affecté la mobilité des étudiants internationaux.
- **Évolution des permis de travail** : Intégrer les conséquences de la perte du permis de travail post-diplôme, qui a dissuadé de nombreux candidats potentiels de venir étudier au Québec.
- **Exigences linguistiques** : Prendre en compte l'obligation de maîtriser le français pour la diplomation, qui peut limiter l'attractivité des programmes pour certains étudiants internationaux.
- **Expérience des établissements** : Valoriser l'expertise et l'historique des institutions dans le recrutement international, en tenant compte de leur capacité à offrir des programmes adaptés aux besoins du marché et de leur contribution à la diversité éducative.

**2. Préserver l'autonomie institutionnelle** : Garantir que les établissements privés conservent leur flexibilité pour adapter leurs programmes aux besoins du marché sans être entravés par une bureaucratie excessive.

**3. Engagement à la transparence** : Clarifier les délais d'application des nouvelles dispositions pour permettre une transition fluide et efficace vers le nouveau cadre législatif.

**4. Réponse aux besoins du marché** : Maintenir la capacité des CPNS à répondre aux exigences du marché par l'innovation et l'adaptation rapide des programmes.

**5. Reconnaissance de l'apport des étudiants étrangers** : Valoriser la contribution économique et académique des étudiants internationaux et envisager une approche différenciée pour les différents profils d'étudiants.

**6. Consultation avec les parties prenantes** : Mener des consultations avec les étudiants, les institutions éducatives et les employeurs pour assurer que les réalités du terrain soient prises en compte dans l'élaboration de la législation.

**7. Réduire la complexité administrative** : Simplifier le processus d'admission et de suivi des étudiants étrangers pour diminuer la charge administrative et les coûts associés.

**8. Promouvoir les valeurs et l'intégration** : Intégrer les valeurs fondamentales du Québec dans le processus de sélection des étudiants étrangers pour favoriser une meilleure intégration sociale.

**9. Gérer la perception internationale et l'attractivité** : Éviter que des réglementations trop strictes nuisent à la réputation du Québec comme destination d'études, ce qui pourrait réduire les inscriptions.

Ces recommandations visent à assurer la viabilité des CPNS tout en répondant aux besoins d'un système éducatif équitable et inclusif au Québec.